

Soutien du GT Ethique en Action à la motion 133 appelant à un moratoire sur le génie génétique des espèces sauvages dans les écosystèmes naturels

28 août 2025

Dans le cadre de l'analyse des motions soumises au vote lors du Congrès mondial de la nature, qui s'est tenu à Abou Dabi du 9 au 15 octobre 2025, le Groupe de Travail Ethique en Action du Comité français de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) a apporté son soutien à la motion 133. Cette motion appelle à un moratoire sur le génie génétique des espèces sauvages dans les écosystèmes naturels.

Cet avis du Groupe de Travail Ethique a été rédigé par Jean-Pierre Rogel, avec l'appui de Gilles Benest, Frédéric Ducarme et Christiane Morena-Garnero. Il n'engage pas le Comité français de l'UICN.

Soutien de la motion 133 par le groupe de travail Éthique en action du Comité français de l'UICN

[ENGLISH BELOW]

Lors du prochain Congrès mondial de la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui se tiendra du 9 au 15 octobre à Abu Dhabi, une motion importante sera soumise au vote de l'Assemblée des membres. Sous le numéro 133, elle appelle à un moratoire sur le génie génétique des espèces sauvages dans les écosystèmes naturels.

La même assemblée votera également sur une proposition de politique de l'UICN en matière de biologie synthétique, dans le cadre de la motion 087.

Le groupe de travail Éthique en action du Comité français de l'UICN a analysé les deux motions et souhaite exprimer son soutien à la motion 133. Nous prenons position en tant que groupe d'experts ; cela n'engage pas le Comité français.

La motion 133 ne propose pas une interdiction générale. Elle propose un moratoire afin de laisser le temps d'examiner les questions fondamentales et d'élaborer éventuellement des méthodologies appropriées pour l'évaluation et la gestion des risques.

Pour approfondir la question, il convient de noter que, comme l'ont souligné de nombreuses études scientifiques, l'introduction de la biologie synthétique dans les systèmes naturels représente un changement important par rapport à ce que l'humanité a fait jusqu'à présent dans la nature. Il existe désormais un risque de perturbation des écosystèmes et de leur dynamique évolutive future.

Dans son manifeste éthique, *L'avenir du vivant : nos valeurs pour l'action* (2021), le Comité français de l'UICN rappelle que « la dégradation de la biosphère s'accélère rapidement » et que « les problèmes à résoudre trouvent leur origine dans des choix éthiques et politiques » (p. 15). Dans cette perspective, nous rejetons l'idée selon laquelle le recours croissant à la technologie serait la seule voie à suivre face à la crise écologique.

Au contraire, nous affirmons qu'un principe de sobriété et d'intervention minimale, fondé sur l'exigence de respecter la vie et l'intégrité génétique de tous les êtres vivants, doit rester au cœur des politiques de conservation.

Conformément à ce principe, le manifeste stipule : « Toutes les actions doivent être conçues et menées de manière à interférer le moins possible avec les processus biologiques et écologiques spontanés. » (p. 29).

Cependant, l'utilisation de systèmes de forçage génétique modifiant les organismes dans les environnements naturels à des fins de conservation de la nature introduit des altérations héréditaires et irréversibles des génomes et de leur fonctionnement, incompatibles avec ce principe.

En ce sens, l'approche adoptée par l'UICN dans la motion 87 pour définir une politique en matière de biologie synthétique :

- Contredit les valeurs et les pratiques qui sous-tendent la conservation de la nature, en substituant des interventions artificielles aux processus écologiques spontanés,
- est marquée par une grande incertitude, les avantages allégués restant spéculatifs et difficiles à vérifier, tandis que les risques potentiels sont graves, systémiques et généralisés, en l'absence de méthodes fiables d'évaluation et de gestion des risques au cas par cas.
- Sape les stratégies de conservation éprouvées fondées sur le respect des êtres vivants et le principe de précaution ;
- Elle détourne l'attention et les ressources des actions urgentes nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes de la perte de biodiversité, telles que la destruction des habitats, la surexploitation, la pollution ou les déséquilibres systémiques, et contribue à exacerber les inégalités, dans un contexte où la course aux profits technologiques est accaparée par une minorité, au détriment de l'intérêt général.

Nous pensons qu'il est donc beaucoup plus urgent et pertinent d'agir directement sur les causes avérées de la perte de biodiversité que d'investir dans la création d'organismes destinés à être libérés dans des systèmes écologiques déjà fragiles, une approche intrinsèquement risquée et irréversible.

Les propositions visant à étendre l'utilisation du génie génétique aux écosystèmes naturels ne traitent pas les déterminants sociaux et économiques de la perte de biodiversité et soulèvent en outre de sérieuses questions éthiques et des risques pour la biosécurité.

Dans ce contexte, la motion 133 constitue une réponse nécessaire et mesurée, fondée sur des principes éthiques et scientifiques solides. Nous avons besoin de temps pour mener une discussion approfondie sur les utilisations de la biologie synthétique dans le domaine de la conservation.

En appelant à un moratoire sur la dissémination d'organismes génétiquement modifiés dans les écosystèmes naturels, elle permet à l'Union de rester fidèle à ses valeurs fondatrices et d'assumer sa responsabilité envers les générations futures.

Le Groupe de Travail Ethique en Action du CF UICN, 28 août 2025

Support for motion 133 by the Working group Ethics in Action of the IUCN French Committee

At the next International Union for the conservation of Nature (IUCN) World Conservation Congress congress scheduled for October 9-15 th in Abu Dhabi, an important motion will be put to the vote at the Members' Assembly. Under number 133, it calls for a moratorium on genetically engineering wild species in natural ecosystems.

The same assembly will also vote on a proposed IUCN policy on synthetic biology, under motion 087.

The Working group Ethics in Action of the IUCN French Committee has analyzed the two motions and wants to express its support of motion 133. We take position as a group of experts; this does not engage the French Committee.

Motion 133 does not propose a blanket ban. It proposes a moratorium to allow for the time to consider fundamental questions and potentially develop appropriate methodologies for risk assessment and management.

To delve into the issue, it is necessary to remark that, as many scientific studies have pointed out, the introduction of synthetic biology in natural systems represents an important shift in what humanity has done so far in nature. There is now a risk of disrupting ecosystems and their future evolutionary dynamics.

In its ethics manifesto, *The Future of Life: our values for action* (2021), the French Committee of the IUCN recalls that "the degradation of the biosphere is accelerating rapidly" and that "The problems to be solved are rooted in ethical and political choices" (p.15). From this perspective, we reject the idea that an ever-increasing reliance on technology is the only course of action in the face of the ecological crisis.

On the contrary, we affirm that a principle of sobriety and minimal intervention, based on the requirement to respect life and the genetic integrity of all living beings, must remain at the heart of conservation policies.

Following this principle, the manifesto states: "All actions must be designed and conducted in such a way as to interfere as little as possible with spontaneous biological and ecological processes." » (*The Future of life* p. 29).

However, the use of engineered gene drive systems modifying organisms in natural environments for nature conservation purposes introduces hereditary and irreversible alterations to genomes and their functioning, incompatible with this principle.

In this sense, the approach taken by IUCN in motion 87 to define a synbio policy:

Contradicts the values and practices that underpin nature conservation, by substituting artificial interventions for spontaneous ecological processes,

Is marked by major uncertainty, with the alleged benefits remaining speculative and difficult to verify, while the potential risks are serious, systemic, and widespread, in the absence of reliable risk assessment and management methods on a case-by-case basis.

Undermines proven conservation strategies based on respect for living things and the precautionary principle;

Diverts attention and resources from urgent actions needed to address the root causes of biodiversity loss—such as habitat destruction, overexploitation, pollution, or systemic imbalances—and contributes to exacerbating inequalities, in a context where the race for technological profits is captured by a minority, to the detriment of the general interest.

We believe that it is therefore far more urgent and relevant to act directly on the proven causes of biodiversity loss than to invest in the creation of organisms designed to be released into already fragile ecological systems—an inherently risky and irreversible approach.

Proposals to extend the use of genetic engineering to natural ecosystems do not address the social and economic determinants of biodiversity loss, and furthermore raise serious ethical questions and biosafety risks.

In this context, Motion 133 constitutes a necessary, measured response based on sound ethical and scientific principles. We need time to have a thorough discussion on synthetic biology uses in conservation.

By calling for a moratorium on the release of genetically modified organisms into natural ecosystems, it allows the Union to remain faithful to its founding values and assume its responsibility towards future generations.

The Working Group Ethics in action of the IUCN French Committee, 1 September 2025